

Jalon atteint pour les membres VFAS

Le Parlement rend la CommAuto contraignants pour les autorités et les tribunaux

Wohlen, le 15 mars 2022 - Avec la décision d'hier du Conseil des États, une étape importante pour les entrepreneurs automobiles indépendants a été franchie. Les revendeurs de marques, les importateurs indépendants, les brocanteurs, les ateliers de réparation et les revendeurs de pièces détachées en profiteront.

position initiale

Pendant des années, des sociétés internationales et des importateurs ont essayé de désavantager les concessionnaires et les garagistes avec des contrats inéquitables. En 2002, la COMCO s'est senti obligé d'améliorer les conditions-cadres pour les PME automobiles en vertu du droit de la concurrence. Cependant, la soi-disant CommAuto de la COMCO ne pouvait guère avoir d'effet car elle n'était pas ou presque jamais utilisée par les tribunaux. Les quelque 5000 garages en Suisse souffrent. Sont-ils dépendants de contrats avec des importateurs et/ou des fabricants ou en tant qu'importateurs libres qu'ils ne sont pas entravés. Ainsi, les importateurs et les fabricants essaient de pousser les garagistes hors du marché par divers moyens. Ceci comprend:

- Racheter ou annuler les ventes et les réseaux d'ateliers.
- L'accès technique aux testeurs et autres n'est parfois pas ou insuffisamment garanti.
- Entraver les importations en provenance de l'étranger.
- Obstruction des garanties d'usine
- De nombreux constructeurs ou leurs importateurs souhaitent gérer ou contrôler eux-mêmes le commerce des voitures d'occasion.

Le VFAS critique ces circonstances depuis des années et soutient les entrepreneurs indépendants dans leurs efforts pour maintenir le marché automobile ouvert. Le VFAS a donc également salué et accompagné la soumission de la motion Pfister (18.3898) en 2018, qui demande le transfert de la CommAuto dans un règlement obligatoire. La deuxième chambre a maintenant également approuvé cela à l'unanimité. Un consensus basé sur une large alliance. Il s'agit notamment de : Le VFAS, AGVS, ACS, Carrosserie Suisse, SAA, VSS, 2rad Suisse, ainsi que les syndicats Unia et Syna.

À quels types de changements les garagistes et les concessionnaires automobiles peuvent-ils s'attendre?

a) Modifications des garanties

Les voitures neuves de l'EEE bénéficient en standard d'une garantie constructeur d'au moins 2 ans, même pour les importations directes et parallèles. Les agences suisses sont tenues de respecter cette obligation de garantie et d'effectuer toute réparation aux frais de garantie.

b) Modifications pour les commerçants indépendants

Ils bénéficient d'un accès sans entrave aux données techniques. Par exemple, testeurs de marque, manuels d'entretien électroniques, mais aussi pour la formation. En outre, le revendeur indépendant a le droit d'assumer la représentation de la marque si ces réglementations (pour toutes les réglementations applicables) du fabricant sont respectées. Des travaux d'entretien et de réparation peuvent également être effectués sur des véhicules avec une garantie d'usine en cours sans que la garantie ne devienne caduque. Le revendeur a le droit d'obtenir des pièces de rechange d'origine. Des pièces de rechange identiques et moins chères peuvent également être utilisées sans annuler une demande de garantie.

c) Changement pour les revendeurs de marque

Les revendeurs de marque ont également droit aux avantages susmentionnés des revendeurs indépendants. De plus, ils bénéficient d'une protection contre le licenciement et, en principe, du droit à un contrat après-vente si le concessionnaire satisfait aux exigences du constructeur. Le commerce multimarque est également autorisé.

d) Modifications pour les concessionnaires de voitures d'occasion

Ils peuvent également bénéficier des avantages listés des commerçants indépendants et ainsi mieux vendre leurs véhicules d'occasion.

e) Modifications pour les ateliers de réparation

Les améliorations répertoriées chez les commerçants indépendants sont également disponibles dans les ateliers de réparation

f) Changements pour les importateurs directs ou parallèles

Ils ont également droit à toutes les améliorations précitées et les entraves aux garanties, refus d'utilisation des notices en français et entraves à l'accès technique que l'on rencontre souvent aujourd'hui ne sont plus permises. Toute personne ayant une commande client doit être approvisionnée par un revendeur de la marque.

Commentaires du public sur la décision:

Prof. Dr. Patrick Krauskopf (ancien vice-directeur du COMCO): «Je me réjouis que les règles de la communication automobile soient désormais déclarées contraignantes dans toute la Suisse. Ceci est important pour une compétition qui fonctionne dans toutes les régions du pays.»

Marianne Fassbind (Fondation PME Mesures Juridiques): «Nous soutenons de nombreux concessionnaires et ateliers qui sont poussés au mur par la supériorité des fabricants. Les nouvelles règles permettront aux garages de PME de s'affirmer plus facilement sur le marché. Les consommateurs ont plus de choix – une étape importante pour un commerce automobile libre et indépendant en Suisse.»

Stefan Epper, propriétaire d'Epper Garages: « Je suis moi-même concerné : le fabricant a voulu résilier mon contrat de service sans aucune raison. Dans cette affaire, le tribunal a tranché en ma faveur après un processus exténuant. Avec le nouveau règlement automobile, les règles de comportement des constructeurs et des importateurs vis-à-vis des concessionnaires sont fixées dès le départ. Vous n'avez alors pas besoin d'aller au tribunal. Je remercie la VFAS pour son engagement.»

Légende: Roger Kunz, président et Stephan Jäggi (de gauche à droite), directeur de la VFAS, se réjouissent de la décision parlementaire pour laquelle vous vous êtes battus pendant des années. Roger Kunz: «Quelle belle journée pour l'entrepreneuriat, mes clients et des prix encore plus attractifs.»



Mitglied von:

sgv  usam

Schweizerischer Gewerbeverband



Informations sur les informations médias et contact direct :

VFAS, info@vfas.ch, www.vfas.ch

Roger Kunz, Président, téléphone 079 215 09 94, roger.kunz@vfas.ch

Stephan Jäggi, Directeur, téléphone 056 619 71 32, stephan.jaeggi@vfas.ch

Le VFAS – association suisse du commerce automobile indépendant:

Depuis 1956, la VFAS représente les intérêts du commerce automobile indépendant et libre en Suisse. Il se défend contre toutes les restrictions et entraves au commerce libre des voitures. Il s'engage sans compromis pour sa promotion et ses normes de haute qualité. Selon les enquêtes VFAS, les importations directes et parallèles génèrent une valeur économique annuelle de 1,5 milliard de francs suisses.